

**Romanens Jean-Louis** (PDC/CVP, GR). Je vous informe que la Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret le 28 janvier dernier et qu'elle vous propose, par 11 voix, sans opposition et une abstention, d'entrer en matière sur ce projet qui paraît intéressant pour notre canton et qui permet, pour un coût financier raisonnable, de créer une plate-forme informatique de l'ensemble de sa population.

**La Rapporteuse.** Je tiens à remercier tous les intervenants qui acceptent l'entrée en matière.

**Le Commissaire.** Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien à ce projet de décret. Je vous remercie aussi de ne pas avoir posé trop de questions techniques parce qu'effectivement c'est un projet très technique, scientifique, et j'aurais eu peut-être de la peine à répondre à des questions trop détaillées.

Je regrette également, comme M. Wicht l'a relevé, de n'avoir pas pu vous soumettre en même temps la nouvelle loi sur le contrôle des habitants mais, comme vous l'avez dit, la Confédération a adopté cette loi en décembre 2006 seulement. Il fallait d'abord venir avec cette plate-forme informatique cantonale.

Herr Grossrat Beyeler hat im Bezug auf den Datentransfer an Drittpersonen eine Frage gestellt. Wie ich eingangs gesagt habe, ist diese Frage im Gesetzesentwurf über die Einwohnerkontrolle geregelt. In dieser wird detailliert geregelt, wer berechtigt ist, welche Daten an wen weiterzugeben und wer Zugang zu diesen Daten hat. Die diesbezügliche Diskussion wird also im Rahmen dieses Gesetzes stattfinden.

Herr Grossrat Johner ist überzeugt, es hätte eine billigere Variante gegeben. Es ist ein bisschen einfach, dies zu sagen. Sie müssen mir das dann schon aufzeigen. Ich glaube, wir haben ziemlich viele Kosten gespart. Gerade dank der öffentlichen Ausschreibung konnten wir gegenüber dem Finanzplan fast eine Million einsparen.

M<sup>me</sup> la Députée Schnyder aimerait que le canton verse un peu plus aux communes. Je comprends son souhait, mais là j'estime qu'elle parle plutôt en tant que syndique de Villars-sur-Glâne, qu'en tant que députée. Je pense que le montant de 390 000 francs n'est pas arbitraire. Il repose sur une estimation, expérience faite dans le canton de Berne, le coût de 1 fr. 50 par habitant semble être judicieux.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ART. 1

– Adopté.

##### ART. 2

– Adopté.

##### ART. 3

– Adopté.

##### ART. 4

– Adopté.

##### TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

##### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

##### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 83.

**Motion M1047.08 Emanuel Waeber/Jean-Denis Geinoz**  
(nombre limité de ventes du dimanche sans restriction-adaptation de la loi sur l'exercice du commerce)<sup>1</sup>

##### Prise en considération

**Waeber Emanuel** (PDC/CVP, SE). Mit vorliegender Motion laden wir Sie ein, einer Anpassung des Gesetzes über die Ausübung des Handels zuzustimmen. Unser Vorstoss beruft sich in erster Linie auf eine neue Bestimmung des Bundesgesetzes über die Arbeit in In-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 20 mars 2008, BGC p. 535; réponse du Conseil d'Etat le 30 septembre 2008, BGC d'octobre p. 1928.

dustrie, Gewerbe und Handel, welche am 21. Dezember 2007 verabschiedet wurde und folgenden Wortlaut hat: «Die Kantone können höchstens vier Sonntage pro Jahr bezeichnen, an denen Arbeitnehmer in Verkaufsgeschäften ohne Bewilligung beschäftigt werden dürfen.»

En outre, les ventes du dimanche et de Noël sont devenues de plus en plus populaires ces dernières années et répondent à l'évolution des nouvelles habitudes et des besoins du consommateur. Enfin, l'accroissement de la flexibilité et l'adaptation d'une base légale claire auraient comme effets de renforcer la sécurité du droit et l'égalité de traitement dans un secteur où les autorités d'exécution de la loi sur le travail sont de plus en plus souvent confrontées à des demandes d'autorisation de travail dominical pour des jubilés d'entreprises, des expositions de voitures, des manifestations culturelles ou encore des fêtes de village.

Die Realität sieht hier so aus, so sieht sie hier aus, die Realität: Die Geschäfte aus den Nachbarkantonen locken uns aus dem eigenen Kanton. Dies, werte Kolleginnen und Kollegen, dies sind die heutigen Tatsachen. Wir wollen doch unseren eigenen Geschäften, aber auch unseren eigenen Konsumenten und Konsumentinnen, gerade im eigenen Haus, im eigenen Kanton dieselben Marktchancen, bzw. dieselben Konsummöglichkeiten wie in unseren Nachbarkantonen bieten. Die geltenden Gesetzgebungen zu den sonntäglichen Geschäftsöffnungen im Kanton Freiburg sind sehr restriktiv. In der Praxis jedoch üben die Gewerbetreibenden einen immer stärkeren Druck aus und erhalten oft bereits unter dem bisherigem Bundesrecht Ausnahmebewilligungen.

Sans vider de sa substance le régime qui prévaut aujourd'hui dans le canton de Fribourg en matière d'heures d'ouverture des commerces, il me paraît justifié par conséquent d'envisager l'introduction d'une disposition nouvelle prévoyant un élargissement des ouvertures dominicales exceptionnelles. La pratique démontre toutefois que ce besoin se fait ressentir lors des périodes ciblées de l'année, soit au printemps lors de la présentation de nouveautés à la clientèle.

Aufgrund dieser Bewegungen sind wir im Grundsatz bereit, dem Vorschlag des Staatsrates zu folgen: Der Staatsrat unterbreitet dem Grossen Rat einen Gesetzesentwurf, wonach die Geschäfte an zwei Sonntagen pro Jahr geöffnet sein können. Wie es der Staatsrat vorschlägt, würden diese Sonntage von Jahr zu Jahr von der Sicherheits- und Justizdirektion nach Anhörung der beteiligten Kreise und innerhalb von zwei bestimmten Perioden (Frühjahr, Advent) festgelegt.

Der folgende Vorschlag ist der für alle Beteiligten wohl ideale und auch gangbare Weg, so wie er in anderen Kantonen zum Teil bereits diskutiert, bzw. bereits angewandt wird. Wir bitten den Staatsrat, ihn eingehend zu prüfen und wir schlagen vor, dass der Staatsrat jährlich drei fixe Sonntage bestimmt und die Gemeinden frei sind, und auch die Kompetenz dazu erhalten, davon maximal deren zwei Sonntage zu bewilligen.

C'est pourquoi nous vous recommandons d'accepter le fractionnement de la motion comme le Conseil d'Etat le propose, c'est-à-dire d'accepter la motion en ce qui concerne le principe de fixer plusieurs dimanches par année pendant lesquels les commerces pourront être

ouverts sans autorisation particulière, d'accepter la compétence de fixer des dimanches pendant lesquels les commerces pourront être ouverts sans autorisation auprès du Conseil d'Etat, et d'accepter la motion sur le nombre de dimanches choisis, à savoir deux dimanches.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** «Nous nous engageons pour les enfants et les familles. Comme l'être humain est au centre de notre action, les familles nous tiennent tout particulièrement à cœur. Dans la communauté familiale, les enfants se développent et deviennent des personnes autonomes. La famille est la cellule de base de la communauté suisse»: extrait du programme politique du groupe démocrate-chrétien suisse repris par le groupe démocrate-chrétien Fribourg. «Nous, libéraux-radicaux, nous nous engageons pour le progrès humain, culturel et social»: extrait du programme politique du groupe libéral-radical fribourgeois.

Lorsque je prends connaissance d'une motion j'aime à en connaître l'auteur, puis son appartenance politique. En prenant connaissance de la motion Waeber/Geinoz, la question m'est venue de savoir si elle émanait d'une formation politique partisane, puisque signée par deux présidents, ou plutôt d'une conviction personnelle. Comment deux personnes de régions, de cultures et de partis différents pouvaient proposer en cœur une motion allant à l'encontre de certains principes de leur parti, voire de la conviction d'une partie de leur électorat? Je crois avoir trouvé une ébauche de réponse.

M. Waeber, d'abord, qui habite en Singine m'a fait part de son inquiétude pour ses commerces locaux. Vis-à-vis de la concurrence bernoise, cette mesure lui semble nécessaire. L'idée peut être louable, certes, lorsqu'elle reste à l'état d'idée, mais une telle mesure est à proscrire. Partant certainement d'une bonne intention, M. Waeber a simplement omis de prendre en compte les dégâts que ces ouvertures, quelles qu'elles soient, vont provoquer irrémédiablement sur les familles, sur ces cellules familiales qui lui sont chères. Je ne parle pas encore des travailleurs, des vendeurs et des vendeuses qui ne pourront même plus profiter de leurs enfants le week-end, mais de nos familles qui seront ainsi incitées à séjourner dans les centres commerciaux le dimanche. Est-ce là le maintien de la cellule de base de la famille qui doit jouer son rôle éducatif sociabilisant les responsables? Je ne le crois pas.

La demi-mesure proposée par le Conseil d'Etat n'est guère plus acceptable. M. Waeber est aussi persuadé que les grandes surfaces commerciales ne s'intéresseront pas à ces ouvertures dominicales. Mais quelle garantie a-t-il? Les surfaces commerciales, de par leur nature, sont intéressées au commerce. Si une autorisation est donnée, elles l'examineront et décideront par rapport au chiffre d'affaires si l'opportunité est bonne ou mauvaise. Les promesses faites à M. Waeber, il n'en restera aucune!

Quant à M. Geinoz, radical gruérien, ancré dans la tradition de l'USAM, ne faut-il pas constater que cette motion desservira directement les PME qu'il défend? Ne pas considérer qu'une solution qui peut être bonne dans le nord du canton peut être mauvaise dans le sud! Est-ce là le progrès humain, culturel et social précocisé? Je ne le pense pas.

A l'heure actuelle, à Bulle ou ailleurs, vous savez que certains commerces sont déjà ouverts le dimanche matin jusqu'à 12 heures. Mais pourquoi vouloir toujours plus, au risque que ces commerces-là disparaissent? Nous devons plutôt être fiers de nos horaires restrictifs, fiers de la préservation de notre qualité de vie aux dépens d'une concurrence intercantonale en matière d'ouverture de commerces, aux dépens de cette américanisation d'une société dont nous ne voulons pas et que nous critiquons tous. Il faut effectivement remettre de l'ordre dans le respect de ces horaires et je suis persuadé que notre ministre de la justice saura y remédier par une solution, qu'elle soit cantonale, par district ou communale, mais pas par l'acceptation d'une telle motion contraignante.

Les politiciens se doivent de ne pas toujours réagir au coup par coup, par brique et morceau, et ne pas suivre uniquement l'ère du temps ou les accoutumances de consommation puisqu'ils disposent du pouvoir de planifier quelque peu de quoi demain Fribourg sera fait. Ils doivent avoir une vision, à moyen et surtout à long termes sur le genre de société qu'ils entendent remettre aux générations futures et ne pas oublier, encore une fois, qu'une solution peut être bonne dans un certain endroit du canton et mauvaise ailleurs.

Pour terminer, j'ai une question à poser à vous tous, c'est de savoir si vous voulez faire partie des députés qui auront voté cette ouverture, qui auront créé une brèche dans les ouvertures dominicales alors que nos pères ont mis plusieurs siècles à bannir cela. Est-ce cela être visionnaire? Est-ce le signal que notre Parlement veut donner? Je ne le pense pas. J'espère, comme tout le groupe des députés socialistes, à l'unanimité, que vous saurez prendre vos responsabilités et que vous refuserez cette motion ainsi que la proposition du Conseil d'Etat, tout en lui faisant comprendre que problème il y a, et que ce problème devra être résolu, mais par d'autres moyens.

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** L'ouverture des magasins le dimanche, thème intéressant et actuel s'il en faut, a fait l'objet de discussions nourries dans notre groupe. Dans la réponse du Conseil d'Etat trois éléments ont retenu particulièrement notre attention.

Le premier figure à la page deux du rapport citant notamment une violation de dispositions légales cantonales dès l'instant où certaines communes approuvent ou tolèrent sur leur territoire des activités isolées et purement commerciales d'entreprises, en aucune façon susceptibles d'entrer dans le cas d'une exception. C'est une pratique du fait accompli qui engendre automatiquement une inégalité de traitement entre les commerces et les communes, ce qui n'est à nos yeux pas du tout acceptable!

Le deuxième est bien évidemment la situation dans les autres cantons, notamment Neuchâtel et Berne, qui tolèrent deux dérogations annuelles, Vaud faisant pour l'instant exception.

Le troisième est la possibilité offerte aux shop de plus en plus nombreux, bien fréquentés et de surcroît très bien achalandés, d'ouvrir tous les dimanches, ce qui par certains commerçants est considéré, à juste titre, comme une concurrence déloyale. Au demeurant, il est vrai aussi que plus on donne de possibilités aux

consommateurs pour faire leurs courses, plus ils deviennent exigeants et mal organisés.

Par ailleurs, vu sous l'angle purement personnel, force est aussi de constater que les vendeuses et les vendeurs sont donc de plus en plus sollicités, que la plupart travaille déjà le samedi et que leur vie familiale s'en trouve quelque peu altérée. N'oublions tout de même pas que beaucoup d'autres secteurs sont touchés par le travail dominical, sans oublier les horaires de nuit: les hôpitaux, les EMS, les restaurants et les chauffeurs de bus, de locomotives et j'en passe, ce qui me permet de relativiser et d'atténuer quelque peu l'impact d'une décision d'ouverture de deux ou quatre dimanches par année.

J'aimerais aussi ajouter que ces ouvertures ne sont pas obligatoires, ce qui revient à dire que chaque commerçant est libre de choisir sa solution et que les consommatrices et consommateurs qui ne les trouveraient pas adéquates n'auront qu'à les boycotter.

Fort de ces quelques considérations et pour être clair, notre groupe a pris les positions suivantes:

- une majorité est favorable au fractionnement de cette motion;

- une majorité est pour l'acceptation du point a) de la réponse du Conseil d'Etat, c'est-à-dire d'accepter la motion en ce qui concerne le principe de fixer plusieurs dimanches par an sans autorisation particulière;

- unanimité ou presque, pour le rejet en ce qui concerne la compétence accordée au Conseil communal pour fixer les dimanches en précisant toutefois que cela devrait être fait en collaboration avec les milieux concernés;

- et pour terminer, une légère majorité est favorable à deux dimanches, si le point a) est accepté.

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** Même que je vous apprécie, Messieurs les Députés Waeber et Geinoz, je ne peux pas être en accord avec votre motion demandant l'ouverture des commerces quatre dimanches par année. Vous demandez de transformer les dimanches en jours normaux de la semaine, ce qui aura pour corollaire de fortement diminuer la qualité de vie des Fribourgeois pour un maigre revenu économique supplémentaire. En effet, les personnes ne peuvent pas dépenser plus qu'elles ne gagnent. Elles bénéficient déjà environ trois cents jours d'ouverture des commerces par année. En plus, en ouvrant tous les commerces les dimanches vous allez fortement pénaliser les petites boulangeries qui font un excellent chiffre d'affaires le dimanche matin, ce qui leur permet de survivre. Nous pouvons le constater dans le rapport N°109 sur les grandes surfaces.

Il y a également lieu de relever que si nous décidons d'ouvrir les commerces les dimanches il faudra également ouvrir des crèches car, les parents devant travailler, il faudra organiser la garde des enfants. La vie des sociétés sera également mise à rude épreuve. Fanfares, chants, footbolls et autres sociétés perdront des membres qui ne pourront plus participer aux manifestations.

Il y a également le fait que dans ce Grand Conseil la grande majorité des députés veut moins de bruit, moins de pollution, des économies d'énergie et votre motion va à l'encontre de tous ces vœux pour les dimanches. En effet, actuellement c'est un grand plaisir de se promener à pied le dimanche dans cette belle ville de Fribourg. Avez-vous envie que cela n'existe plus dans quelques années et qu'il y ait le même brouhaha que la semaine?

Pour être cohérent, si la majorité de ce Grand Conseil vote en faveur de l'ouverture des commerces quatre dimanches, nous devrions également modifier l'article 105 de la loi sur le Grand Conseil en fixant à quatre séances du Grand Conseil les dimanches matins et, dans quelques années, pourquoi ne pas fixer toutes les séances les dimanches matins, ce qui ferait trente-deux dimanches? Il nous resterait encore vingt dimanches pour notre famille et la vie associative!

Pour terminer, je dirai que même si d'autres cantons vont dans le sens d'enlever toute différence entre les dimanches et les jours de la semaine nous, Fribourgeois, devons lutter contre cette américanisation qui sera néfaste pour la qualité de vie et la santé de nos concitoyens.

Merci de refuser cette motion. Je précise que j'ai parlé à titre personnel.

**Aeby-Egger Nicole** (ACG/MLB, SC). Nous voici devant une nouvelle étape en lien avec la problématique de l'ouverture des commerces. Tout à fait logiquement nous nous trouvons dans un débat clair entre les choix fondamentaux gauche-droite, libéralisme ou non, protection des travailleurs et des travailleuses ou non. Certes, le droit fédéral légalise par son assouplissement le droit du travail, une ouverture possible de quatre dimanches par année. Toutefois, ce qui est important actuellement c'est le contexte dans lequel on intervient ici dans le canton de Fribourg. Pour rappel, le peuple fribourgeois s'est déjà prononcé à trois reprises entre 1996 et 2005 contre, soit une extension des heures d'ouverture, soit des ouvertures dominicales. Le référendum contre cette même loi ayant abouti, il se prononcera une nouvelle fois en septembre de cette année. Des recours sont toujours pendents auprès du Tribunal administratif contre des ouvertures dominicales sauvages. Alors maintenant, sans que tout cela soit résolu, on nous propose une nouvelle étape de libéralisation. Mesdames et Messieurs, alors que la problématique de signature de la convention collective de travail dans le domaine de la vente n'est toujours pas résolue, ce n'est tout simplement pas possible de soutenir des ouvertures dominicales. Malgré la bonne volonté de MM. les Conseillers d'Etat Jutzet et Vonlanthen en vue de trouver une solution, force est de constater que le climat reste improductif, voire parfois explosif entre les syndicats et l'AGDF.

Un jour par semaine pour faire autre chose que de travailler et consommer; un jour où la place peut être mise pour les rencontres, le sport ou le repos, ce n'est quand même pas trop exiger! Maintenant ce sont deux, quatre, et demain est-ce que ce sera tous? Bien que les indicateurs nous montrent que nous allons dans cette voie, nous pouvons la stopper.

M. le Député Rossier a parlé des dimanches travaillés dans le domaine de la santé. Je trouve terrible que l'on commence à prendre comme exemple un secteur défavorisé et devant assumer d'importantes contraintes. Chers Collègues, savez-vous ce que ça représente d'aller travailler le dimanche et d'être obligé de le faire?

On se soucie également des surcharges pondérales dans la société et, au lieu de promouvoir des activités saines, on offre encore plus de consommation.

Vous et moi sommes bien occupés. Jongleurs habiles pour concilier vie professionnelle et familiale et en plus la politique, pourtant nous n'avons pas eu besoin des dimanches l'année passée, comme les années précédentes, pour trouver des cadeaux à mettre sous le sapin de Noël pour nos proches. On n'a pas eu besoin de ces dimanches-là et tout le monde a eu ses cadeaux!

Le groupe ACG refuse cette motion. Le refus n'est toutefois pas unanime pour la version des deux dimanches et la proposition du Conseil d'Etat.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Le dimanche, si je veux je peux dormir, le dimanche je peux dormir longtemps, le dimanche je peux rester au lit toute la journée!

Le dimanche, si je veux je peux aussi me lever tôt, je peux dire bonjour à mes enfants, je peux aller me promener avec eux. Si je n'ai pas d'enfants, je peux me promener seul. Si j'ai une femme je peux me promener avec elle ou faire l'amour avec elle ou parler avec elle, de la vie, des amis, des ennuis, des voisins... du voisin qui, le samedi, tond toujours son gazon à la même heure, qu'il coupe toujours à la même longueur, qui pour le tondre s'enfile toujours dans la même salopette, dans les mêmes gants, dans les mêmes bottes.

Le dimanche, je peux lire dans un magazine un article sur la naissance de l'univers, je peux m'imaginer le big-bang, m'imaginer comment c'était avant. Je peux me dire qu'il y a 500 ans on avait une autre théorie pour l'expliquer, pour expliquer la création du monde, je peux me dire que dans 500 ans on aura peut-être une autre théorie pour l'expliquer.

Le dimanche, je peux aller à la messe ou ne pas y aller, je peux aller au culte ou ne pas y aller, je peux aller voir l'avancement du chantier du nouveau pont, je peux me demander combien il coûtera au total lorsqu'il sera terminé; je peux aller voir mes cousins en Valais, je peux aller voir les cousins du Tessin, les cousins de Brünisried, les cousins de Fromatt; je peux inviter Jean-Luc et Madeleine, je peux inviter Edgar qui a pris un peu de poids ces derniers temps et Ruth, elle, est toujours de bonne humeur; je peux cuisiner pour eux un coq au vin, un bœuf stroganoff, une raie aux câpres, un pot-au-feu.

Recette du pot-au-feu pour 8 personnes:

Préparation: 20 minutes; cuisson: 180 minutes, temps total: 200 minutes.

Ingrédients pour 8 personnes achetés le samedi avant 16 heures:

2 kilos de viande de bœuf à parts égales: paleron, gîte, culotte et queue. 8 carottes, 3 poireaux, 8 pommes de terre, 1 gros chou, 4 navets, céleri, topinambours, choux-raves selon disponibilité des légumes.

Pour la cuisson:

2 oignons coupés en quatre, 4 gousses d'ail, 4 clous de girofle, thym et laurier, 1 branche de céleri, 1 bouquet de persil, 15 grains de poivre et du gros sel.

Pour la table:

cornichons et gros sel.

Préparation:

Epluchez les oignons, plantez-y les clous de girofle. Préparez 2 bouquets garnis, thym avec laurier, céleri avec persil. Plongez le tout avec la viande, préalablement ficelée par votre boucher, dans un grand fait-tout avec 5 litres d'eau froide. C'est parti pour 3 heures de frémisses. A ébullition, rajoutez une poignée de gros sel et le poivre. Retirez régulièrement l'écume qui se forme à la surface. 50 minutes avant la fin de la cuisson, rajoutez progressivement les autres légumes. Au préalable, retirez la viande et filtrez le bouillon, ce sera mieux pour l'aspect final. Une fois filtré, remettez le tout à cuire (viande plus bouillon), incorporez les carottes et les navets d'abord, puis le chou (heure moins 40), enfin les poireaux (heure moins 20); les pommes de terre doivent être cuites à part. Servez les légumes et la viande coupée en tranches (enlevez les ficelles) dans un grand plat. Accompagnez en proposant cornichons et gros sel.

Il est midi et demi, l'apéro est bu, le repas est prêt, les couverts sont mis (serviettes et nappe assorties) on passe à table. Edgar dit: «Bon appétit». On mange, on discute. Jean-Luc raconte une histoire belge: «Bruxelles, une voiture attend à un feu rouge. Le feu passe au vert, le conducteur ne réagit pas. Le passager du siège avant dit: vert. Le conducteur ne réagit pas. Le premier passager à l'arrière dit: vert. Le conducteur ne réagit pas. Le second passager à l'arrière dit: vert. Le conducteur hésitant demande: une grenouille?»

Dessert, café, pousse-café, re-café, re-pousse-café... il est déjà 16 heures. Les magasins n'ont pas ouverts ce matin, ils ne fermeront pas à cette heure-là.

Post-scriptum 1: J'ai eu l'occasion d'aller régulièrement ces dernières années à Osnabrück (une ville du nord de l'Allemagne) où les magasins sont fermés depuis 14 heures le samedi après-midi jusqu'au lundi matin à 8 heures et il n'y a même pas une boulangerie ouverte le dimanche. Je n'ai vu personne mourir de faim dans cette ville.

Post-scriptum 2: Il n'y en a pas besoin.

Merci.

**Schorderet Gilles** (*UDC/SVP, SC*). Permettez-moi de prendre la parole au nom d'une minorité du groupe de l'Union démocratique du centre, un parti un peu plus démocratique comme son nom l'indique et contrairement à ce que certaines personnes bien pensantes prétendent puisqu'il laisse sa minorité s'exprimer devant cette noble assemblée.

Après l'intervention de notre chef de groupe, le député Rossier, brillant orateur bien entendu, qui lui, vous a donné la vision d'une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre, laissez-moi vous exprimer la réflexion d'une bonne minorité de notre groupe.

Pour nous, je ne sais pas si nous avons une vision passéiste, idéaliste ou utopiste de notre société mais le dimanche doit rester un jour de repos et de réflexion, un jour où l'on peut profiter des joies de la famille, des promenades en forêt, des activités sportives ou

culturelles et même aller rendre visite aux amis et aux parents... mais en tout cas pas un jour pour aller faire du shopping.

Chers Collègues, j'ai fait partie de la Commission pour la loi sur les shop avec l'ouverture dominicale. J'étais convaincu et je reste convaincu de l'utilité de ces dépanneurs. Mais là, c'est au maximum 100 mètres carré et on y vend que des produits de première nécessité. J'ai aussi milité pour l'ouverture des commerces dans les gares, là également par conviction; il y a beaucoup de voyageurs en attente d'un train, parfois des étrangers qui, au dernier moment, aimeraient bien ramener un souvenir du pays visité.

Le peuple suisse a dit oui du bout des lèvres; oui également de ma part à la prolongation de l'ouverture des commerces de 16 heures à 17 heures. Mais là, pour l'ouverture de tous les commerces le dimanche une partie du groupe de l'Union démocratique du centre dit stop, même si c'est pour quatre ou deux dimanches par année, il n'y a aucune nécessité.

Dans quelle société vivons-nous? Pourquoi les gens auraient-ils besoin d'aller acheter une télévision, un ordinateur, des habits ou des meubles un dimanche? Pour se passer le temps? Et à qui profitent ces ouvertures dominicales? Aux grands supermarchés bien entendu et ceci au détriment de nos petits commerces locaux. Bien sûr, on nous dira que les cantons voisins autorisent leurs commerces à ouvrir le dimanche et que si l'on ne fait pas de même tous les Fribourgeois se rendront chez nos voisins pour faire leurs emplettes. Mais qui seraient les bénéficiaires? Migros-Berne par rapport à Migros-Fribourg? Coop-Vaud par rapport à Coop-Fribourg? Ce n'est pas parce que nos voisins n'ont pas la bonne solution que nous devons faire de même.

Mesdames et Messieurs, bien sûr qu'il y a une quantité de personnes qui travaillent le dimanche, mais c'est pour le bon fonctionnement de notre société. Les gens sont aussi malades le dimanche et il faut des infirmières. Il faut des gendarmes, des chauffeurs de transports publics et les paysans s'occuperont toujours de leur bétail le dimanche. Mais cela on ne peut pas le changer!

Chers Collègues, une bonne partie des députés du groupe de l'Union démocratique du centre qui refuse cette évolution négative de notre société travaille le dimanche. Ce sont des paysans, des restaurateurs, des indépendants et ils savent de quoi ils causent. J'ai lu dans un journal, que je ne citerai pas, que les opposants à l'ouverture dominicale des commerces sont des gauchistes qui n'aiment pas le travail. Vous aurez quand même du mal à nous faire entrer dans cette catégorie-là! D'ailleurs, je connais même des gauchistes qui aiment leur travail! Nous avons une certaine vision de ce que devrait être notre société et nous misons sur la responsabilité individuelle, l'engagement, mais pas sur le bénéfice à tout prix.

Mesdames et Messieurs, refusez donc cette motion, qui ne satisfait pas un besoin, mais qui le crée.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Die Ausweitung der Ladenöffnungszeiten am Samstag, während der Woche und nun bald auch als Normalfall am Sonntag, scheint kaum mehr zu stoppen zu sein. Wir gehen

am Sonntag mit unserer Familie und unseren Freunden einkaufen, gewöhnen unsere Kinder als erzieherischen Höhepunkt daran, wie man sieben Tage auf sieben Tage konsumieren kann. Wir gehen einkaufen, um zu «chillen».

In der letzten Session haben wir unsere Freiburger Bergbahnen mit viel Geld unterstützt, damit wir in unserer Nähe die Möglichkeit haben, die Freizeit zu verbringen, uns in der Natur zu erholen. In unseren Gemeinden stehen Sportanlagen und kulturelle Einrichtungen für die wir immer viel Geld investieren, um unseren Bürgerinnen und Bürgern, notabene auch den Erwachsenen in ihrer Freizeit einen Ausgleich für Körper, Seele und Geist zu ermöglichen. Für unsere Vereine suchen wir Freiwillige; die, bis heute jedenfalls, ihre Freizeit hergaben, um sich im Interesse unserer Gesellschaft zu engagieren.

Nun aber können wir auch am Sonntag einkaufen gehen. Weil man während der Woche keine Zeit zu haben zu pflegt, gehen wir Kochtöpfe, Badezusätze, Wochenvorräte an Nahrungsmitteln, Batterien, die neue Kaffeemaschine und das Futter für das Meerschweinchen am Sonntag einkaufen. Es gibt einen Unterschied. Es gibt einen Unterschied zwischen uns, die wir frei wählen können, ob wir schwimmen, Ski fahren, mit Freunden essen oder ganz einfach faulenz wollen und die Anderen, die im Verkauf tätig sind, die bei den Zulieferern und anderen Unternehmen arbeiten, von denen der Verkauf abhängig ist. Da gibt es einen Unterschied, den zu erläutern nicht erforderlich ist – er liegt auf der Hand. Der Unterschied muss umso mehr hervorgehoben werden, als es im Kanton Freiburg noch keinen Gesamtarbeitsvertrag für das Verkaufspersonal gibt, obwohl Licht am Horizont aufleuchtet.

Im Grundsatz geht es ja eigentlich nur darum, ob wir im Kanton Freiburg Verhältnissen von sieben Tagen im «24 Stunden»-Betrieb entgegenstreben wollen, so wie sie in Schanghai und New York herrschen.

Vielleicht noch dies: Am letzten Donnerstag habe ich es in der Zeitung gelesen, und ich denke, alle Gemeindevertreterinnen und -vertreter hier im Grossen Rat wissen dies, dass Staatsrat Erwin Jutzet eine Weisung herausgegeben hat, wonach den Gemeinden erlaubt ist, für Sonderausstellungen grundsätzlich Bewilligungen zu erteilen. Das hat Herr Waeber immer noch in seiner Motion eingebunden. Gewisse Bedingungen müssen erfüllt sein, aber so gibt es doch eigentlich keinen Grund mehr, diese Motion zu unterstützen und ich in meinem persönlichen Namen und auch im Namen der SP lehne sie daher ab.

**Kaelin Murith Emmanuelle** (*PDC/CVP, GR*). Les avis des membres du groupe démocrate-chrétien sont naturellement très partagés sur la motion des députés Jean-Denis Geinoz et Emanuel Waeber demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi sur l'exercice du commerce et d'autoriser l'ouverture des commerces quatre dimanches par année. Il faut reconnaître que l'examen d'une telle motion est pour le moins délicat pour les membres de notre parti qui se veut libéral et social, qui défend les valeurs, principalement les valeurs chrétiennes et celles de la famille.

C'est ainsi qu'un certain nombre s'opposera à la motion ou s'abstiendra estimant que, quels que soient les

motifs invoqués, le dimanche doit rester pour tous un jour de repos et que ce principe ne souffre d'aucune exception en ce qui concerne le commerce de détail.

D'autres membres de notre groupe entrent en matière et se rallient avec les motionnaires à la position préconisée par le Conseil d'Etat. Elle permet de régler la situation actuelle, qui ne donne pas satisfaction, en conférant la compétence au Conseil d'Etat de fixer les dates et lui donnant ainsi la possibilité d'exercer une surveillance adéquate et de limiter le nombre de dimanches ouverts à deux. Cela correspond à un dimanche pour la période de printemps et un dimanche pour la période de Noël, situation devenue coutumière et largement acceptée par la population et qui, sans déstabiliser la vie de famille, permettra aux commerces de notre canton de faire face à la concurrence des commerces des cantons voisins.

Cependant, tous les membres de notre groupe relèvent clairement le fait que cette acceptation est de l'ordre de l'exceptionnel et nous ne pourrions en aucun cas entrer en matière sur une nouvelle disposition élargissant l'ouverture des commerces le dimanche.

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*). J'ai eu l'impression de ne pas être seul en décembre dernier à être satisfait que le traitement de cette motion soit repoussé. La situation n'était, pour beaucoup, pas favorable au traitement d'un tel objet. Deux mois après, la situation a-t-elle vraiment changée? Je ne crois pas. Si changements il y a eu, ceux-ci n'ont pu que conforter l'idée que la situation économique que nous connaissons aujourd'hui était grave.

Cette motion pose visiblement, à vous entendre, de graves dilemmes et cela dans tous les groupes. Qu'on le veuille ou non, l'ouverture du dimanche aura des conséquences sur la vie même de nombreuses familles, elle favorisera les grands distributeurs au détriment de nombreuses PME. De notre côté, vous le savez bien, il ne sera pas possible d'exiger plus sans offrir plus. Je ne souhaite pas ici refaire les derniers débats sur des sujets similaires.

Nous sommes aujourd'hui face à une crise économique qui risque bien d'être particulièrement rude. Nous allons, à n'en pas douter, très rapidement parler ici de moyens de relance. Nous devons trouver les meilleures solutions. Cela sera déjà un travail important que nous aurons pour nous mettre d'accord sur ces sujets d'actualité. La question du jour est celle-ci. Est-ce vraiment le moment de se déchirer sur un tel objet? Un référendum a abouti pour le passage de 16 heures à 17 heures le samedi. Ouvrir le dimanche, ne serait-ce que deux fois l'an, c'est s'assurer un nouveau référendum. Dans une telle période, je suis convaincu que le canton de Fribourg a d'autres fils rouges à proposer que celui, lancinant maintenant, de l'ouverture des commerces. N'entrons pas dans un débat de nombreux mois, stérile, et dont l'issue est des plus incertaine.

Je vous invite à refuser ce principe et à vous concentrer sur des sujets autrement plus importants aujourd'hui.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). Le comique de répétition a eu des beaux jours devant lui. L'auguste dans l'arène du cirque, qui se précipite, qui reprend un coup

et tombe par terre, a fait rire de nombreuses générations d'enfants, surtout si la deuxième fois il y retourne, la troisième fois également et la quatrième fois encore. Ce comique de répétition a quelque chose de touchant et il y a également quelque chose de touchant dans la motion qui est déposée aujourd'hui.

Ce qui est touchant provient du troisième, quatrième référendum; c'est la troisième ou quatrième fois que le peuple se prononce et l'auguste continue et se précipite. Ceci au moment où les chantres du libéralisme devraient quand même apprendre une fois à tirer une leçon des événements qui se passent. Nous en avons la preuve, la démonstration fait mal à tout le monde dans notre société où tout d'un coup avec ce crédo du libéralisme, ce crédo de la consommation et de toujours gagner davantage, nous en arrivons à entendre aujourd'hui aux nouvelles que 19,5 milliards sont dépensés pour rien, alors même que le Conseil fédéral n'ose plus accepter un milliard pour assainir l'AI, qui est une assurance sociale créée au milieu du siècle dernier. Donc, je dis stop! Je dis stop au crédo du libéralisme, je dis stop à cette volonté d'hyper consommation qui a fait les preuves de son échec.

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR).** J'ai vraiment l'impression que nous, les motionnaires, demandons de changer la société fribourgeoise, par exemple de leur proposer de travailler la nuit et puis de dormir le jour, alors que la seule chose que nous demandons c'est l'ouverture de deux dimanches par année. Avant de vous donner mes explications, permettez-moi quand même de souligner que deux dimanches par année ce n'est vraiment pas la mer à boire!

Les arguments en faveur de la motion ont déjà été cités par mon collègue Waeber et je vais m'attarder sur les considérations du Conseil d'Etat. Chacun sait que pour arriver à un accord et trouver un consensus il faut mettre de l'eau dans son vin. C'est la raison pour laquelle mon collègue Waeber et moi-même acceptons la proposition du Conseil d'Etat de partir du principe d'autoriser deux dimanches par année au lieu des quatre demandés.

Les autorités de nos communes sont chatouilleuses quant à leurs droits et nous les comprenons. Cependant, nous le savons aussi, les autorités de ces communes font une interprétation parfois très large de leurs droits dans leurs autorisations. Dans le cadre de la mise en application d'une nouvelle loi, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de déléguer la compétence des autorisations aux districts. En effet, un district est une entité. Le préfet connaît bien les us et coutumes et il serait parfaitement à même de décider, cela d'autant plus que dans notre canton, les intérêts de la partie alémanique et les intérêts de la partie romande ne sont pas les mêmes. Ainsi, je pourrais m'imaginer de trouver l'aval aussi bien du Conseil d'Etat et la satisfaction des communes.

En conclusion, comme motionnaire et représentant du groupe libéral-radical, je vous demande dans un premier temps d'accepter le fractionnement de cette motion, ensuite d'accepter le principe de fixer plusieurs dimanches par année sans autorisation (comme le souhaite également la majorité du groupe libéral-radical), de rejeter la motion en ce qui concerne la compétence

communale (ce n'est pas la majorité de l'opinion du groupe libéral-radical) et enfin, de rejeter la motion en ce qui concerne les quatre dimanches.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** C'est à titre personnel que j'interviens. L'ouverture des magasins ou plutôt des grandes surfaces... voilà un débat que j'ai déjà entendu en ces lieux. Le soutien que les PME m'ont accordé lors des élections ne me permet pas de soutenir cette motion. En effet, aujourd'hui certains petits magasins font leur beurre le dimanche. Après avoir entendu les directeurs de grandes surfaces vouloir eux aussi leur part du gâteau, il ne m'est pas possible de concevoir que nous, les petits magasins, puissions survivre à de telles motions. Je sais que certains touristes consommateurs ont besoin de pouvoir se promener dans des grandes surfaces, dans les grands centres, car ils ne savent plus quoi faire de leur week-end. Mais, au lieu de leur offrir la possibilité de faire leurs courses le dimanche, il serait préférable de développer encore plus nos offres touristiques, sportives et culturelles. Je sais le bon sens que vous, députés, avez et je vous invite à refuser cette motion.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Das Votum von Herrn Rey hat mich also schon schockiert. Eine Frage an Sie: Beschäftigen Sie Mitarbeiter oder Leute? Das möchte ich von Ihnen wissen, denn sonst würden Sie nicht so reden.

**Ganioz Xavier (PS/SP, FV).** Les membres de mon groupe ont déjà souligné avec force, ce qui ne va pas dans cette motion. J'aimerais cependant revenir sur deux aspects particuliers, si vous me le permettez.

Premièrement, on a entendu des députés faisant part de leur crainte de voir les consommateurs fribourgeois se diriger vers Berne, Lausanne ou Neuchâtel pour faire leurs achats parce que nos commerces seraient fermés certains dimanches de l'année. C'est une crainte qui m'étonne. Si l'on écoute bien les partisans de la motion, nous avons l'impression que plusieurs dimanches par année notre canton se vide de sa population, partie chercher un exil consumériste chez nos voisins. Cela va même plus loin, c'est un exode qu'ils nous décrivent. C'est comme si les rues de nos villes et villages étaient désertées, laissant sur les routes des cohortes de familles fribourgeoises, l'œil hagard, avides d'articles à acheter. Pourtant, le meilleur contre-argument à cette peur se trouve dans les faits, eux, concrets. Je pense évidemment à la prolifération, à la multiplication des surfaces de vente qui poussent dans notre canton. Les grands distributeurs helvétiques ont déjà semé et sèment encore dans tout le canton. Les hard discounter étrangers ont ouvert nombre de points de vente et de centres de distribution dans nos communes. Si Fribourg était le désert commercial, que supposent les partisans de la motion, ces enseignes ne seraient pas venues tout simplement s'installer chez nous. Ces gens-là, pour ne pas dire ces requins-là, connaissent leurs intérêts et savent les profiler. C'est donc un argument en faveur de la motion qui ne tient pas!

Deuxièmement, le contexte des négociations entre patrons de la vente et syndicats doit être brièvement

rappelé. Comme vous le savez, les partenaires sociaux tentent d'aboutir à une CCT de la vente pour notre canton, sous les bons auspices du Conseil d'Etat. Or, lors de ces médiations, jamais la revendication d'ouvrir les dimanches n'a été posée par la partie employeur. Davantage, même lors de rencontres préalables les représentants des grands distributeurs ont affirmé que leurs désirs de libéralisation des horaires portaient sur la semaine et le samedi, mais en aucune manière sur le dimanche.

Ainsi, on peut donc légitimement se demander à qui cette motion s'adresse? Va-t-elle servir à la clientèle? Dans cette période de crise et de resserrement des bourses, apparemment pas. Va-t-elle répondre aux attentes des employeurs? Pour l'heure, ils n'en font pas la demande. Correspond-elle aux revendications du personnel de vente? Eh bien, à voir l'empressement avec lequel les vendeuses ont soutenu le référendum contre l'élargissement de l'horaire du samedi, c'est clairement non.

C'est pourquoi chers Collègues, je vous invite à rejeter cette motion, sa fragmentation et le contre-projet du Conseil d'Etat, une motion qui semble ne répondre aux attentes que des seuls motionnaires et qui menace trop directement cette notion pour laquelle il a fallu tant se battre en histoire, je pense bien sûr à la trêve dominicale.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je tiens tout d'abord à vous remercier de la bonne qualité de ce débat. Je suis d'accord avec M. le Député Raoul Girard quant il dit que cette motion suscite un dilemme dans les différents groupes et je dirais aussi dans notre société.

Je pense être très bref en ce qui concerne la position du Conseil d'Etat que vous avez pu étudier. Je ne vais pas répéter, ni contester, ni confirmer les arguments qui ont été échangés. Je constate que le groupe socialiste et le groupe de l'Alliance centre gauche ainsi qu'une minorité du groupe de l'Union démocratique du centre s'opposent à la motion et également à la proposition du Conseil d'Etat. Je constate et j'ai appris ce matin dans les *Freiburger Nachrichten* que le motionnaire Waeber est «hundertprozentig einverstanden mit dem Staatsrat» et j'entends maintenant que l'autre motionnaire, M. Jean-Denis Geinoz est également d'accord sur la proposition du Conseil d'Etat avec ce compromis. J'observe également que la majorité du groupe de l'Union démocratique du centre, du groupe démocrate-chrétien ainsi que du groupe libéral-radical est d'accord sur le compromis du Conseil d'Etat.

J'ai encore quelques remarques, respectivement réponses à donner. Les motionnaires suggèrent que le Conseil d'Etat, en cas d'acceptation de la motion dans le sens du Conseil d'Etat, étudie la possibilité de proposer trois dates à choix aux communes et M. le Député Geinoz propose qu'on puisse éventuellement déléguer ces compétences aux préfets. Il est évident que le Conseil d'Etat est libre d'étudier les choses et d'examiner les «pour» et les «contre». Mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui si on veut aller dans ce sens ou pas, mais étudier, on va le faire.

Ce qui a été évoqué par M<sup>mes</sup> Haenni et Nicole Aeby, c'est la question de la convention collective. C'est ef-

fectivement une mission très difficile mais je pense que ce n'est pas mission impossible. J'ai déjà eu deux discussions et j'en aurai encore une demain matin, et je crois qu'à la fin ce sera vraiment une situation *win-win* si les employeurs et les employés arrivent à une convention collective. Je ne suis pas quelqu'un qui abandonne facilement. Je veux donc arriver, et j'ai bon espoir, à une convention collective. Herr Grossrat Waeber et d'autres, vous dites que la pratique du canton: *ist sehr restriktiv!* Là, je conteste. Vous avez reçu la liste et observé les cantons voisins; peut-être que Zurich est beaucoup plus généreux, mais si vous regardez le Valais, le Jura, ils sont plus restrictifs. Lucerne, Berne, c'est à peu près la même chose.

Und man erzählt zum Teil auch das Märchen, dass in Bern immer offen sei; «Westside, das Zentrum im Grünen» zum Beispiel.

Je me suis donné la peine, c'est-à-dire mes services, se sont renseignés et ce n'est pas vrai! Ce sont deux dimanches par année et pas plus! Il ne faut pas dire que les autres cantons sont beaucoup plus généreux que le canton de Fribourg. Cela, je tenais à le préciser.

Finalement, M<sup>me</sup> la Députée Haenni a également évoqué la recommandation, la lettre-circulaire que j'ai envoyée aux communes fribourgeoises en date du 14 janvier. Il s'agit là d'un problème d'interprétation du règlement. Le règlement disait que: «*Exceptionnellement, les communes, avec autorisation de la Direction, peuvent ouvrir quand il y a une foire, une messe ou d'autres événements similaires*». Il y a toujours eu des confusions, c'était sujet à interprétation. Alors j'ai rédigé une lettre-circulaire pour qu'il y ait effectivement une égalité de traitement dans toutes les communes qui va – je dirais – dans le sens des motionnaires. J'ai dit: «Chère commune, si vous êtes saisie d'une telle demande d'un garage, d'un magasin de meubles ou d'un magasin de jardinage, vous pouvez donner deux autorisations: une au printemps et une en automne, si c'est un peu dans un cadre festif, c'est-à-dire s'il y a une petite fête familiale, s'il y a de la musique, etc.» Là, j'ai quand même fait un grand pas en direction des communes puisqu'il y avait inégalité de traitement d'une commune à l'autre. Certaines communes dans le canton accordaient des ouvertures, même sans autorisation, elles fermaient les yeux. D'autres étaient en revanche très sévères. Désormais avec cette lettre-circulaire, j'ai interprété la loi d'une manière large, généreuse, allant dans le sens notamment des garagistes, des magasins de meubles, des pépiniéristes. Cela enlève quand même une certaine pression à ces magasins.

Avec ces considérations, je vous laisse faire votre choix, en toute conscience! Le Conseil d'Etat propose l'acceptation de la motion dans le sens du fractionnement.

– Au vote, la solution du fractionnement telle qu'elle est proposée par le CE et à laquelle se rallient les motionnaires est acceptée par 47 voix contre 45. Il y a 1 abstention

*Ont voté oui:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/

FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 47.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 45.*

*S'est abstenu:*

Ackermann (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Au vote, le point a) tel que proposé par le CE (*accepter la motion en ce qui concerne le principe de fixer plusieurs dimanches par année pendant lesquels les commerces pourront être ouverts sans autorisation particulière*) est refusé par 49 voix contre 41. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 49.*

*Ont voté oui:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/

SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 41.*

*Se sont abstenus:*

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP). *Total: 3.*

– Au vote, le point b) tel que proposé par le CE (*rejeter la motion en ce qui concerne la compétence communale de fixer les dimanches pendant lesquels les commerces pourront être ouverts sans autorisation particulière*) est accepté par 49 voix contre 32. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 32.*

*Se sont abstenus:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 5.*

– Au vote, le point c) tel que proposé par le CE (*rejeter la motion en ce qui concerne le nombre de dimanches pouvant être choisis-4*) est accepté par 69 voix contre 16. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Laufer (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

*Ont voté non:*

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 16.*

*Se sont abstenus:*

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP). *Total: 4.*

– La prise en considération de cette motion ayant été refusée, cet objet est ainsi liquidé.

**Elections**

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

**Election d'une juge suppléante auprès du Tribunal cantonal (poste à 100% de durée limitée à deux ans)**

Bulletins distribués: 85; rentrés:81; blancs:8; nul: 0; valables: 73; majorité absolue: 37.

A obtenu des voix et est élue, *M<sup>me</sup> Anne-Sophie Peyraud*, par 73 voix.

**Election d'un juge suppléant auprès du Tribunal cantonal (section pénale)**

Bulletins distribués: 86; rentrés: 80; blancs: 5; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée, *M. Michel Favre*, par 71 voix. Il y a 4 voix éparses.

**Election d'un juge suppléant auprès du Tribunal cantonal (Cour des assurances sociales)**

Bulletins distribués: 90; rentrés: 85; blancs: 6; nuls: 2; valables: 77; majorité absolue: 39.

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée, *M. Johannes Frölicher*, par 77 voix.

**Election d'un juge suppléant auprès du Tribunal cantonal (Cour des assurances sociales)**

Bulletins distribués: 91; rentrés: 86; blancs: 4; nul: 1; valables: 77; majorité absolue:41.

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée, *M. Armin Sahli*, par 81 voix.

**Election d'un assesseur à la Commission d'expropriation**

Bulletins distribués: 92; rentrés: 89; blancs: 6; nul: 1; valables: 82; majorité absolue: 42.

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée, *M. Patrik Schaller*, par 82 voix.

- La séance est levée à 16 h. 10.

*Le Président:*

**Pierre-André PAGE**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale adjointe*